

BUDGET PRINCIPAL – SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D’ACTION SOCIALE (CONTENTIEUX)

Monsieur Louis SALIOU, Adjoint au Maire, expose au Conseil municipal qu’une ancienne locataire des logements sociaux situés aux 24 et 26 rue de l’Argoat a engagé un recours contentieux contre le C.C.A.S. de Landivisiau qui était gestionnaire de ces appartements jusqu’en 2011.

Le contentieux porte sur le refus de restituer le dépôt de garantie de la plaignante, refus justifié par la nature et le niveau des travaux de remise en état du logement.

Afin de couvrir les honoraires d’avocat liés à l’ouverture de cette procédure devant le tribunal d’instance de Morlaix, il y a lieu de verser une subvention complémentaire de 2 000 € et d’imputer cette dépense sur les crédits inscrits au chapitre 65, compte 657362.

CONSIDERANT l’avis favorable de la commission « Finances - Travaux - Agriculture » en date du 3 novembre 2014,

Ayant entendu son rapporteur, Monsieur Louis SALIOU, Adjoint au Maire,

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PAR 23 voix pour des groupes « Landivisiau avec vous et pour vous » et « Ensemble et autrement pour Landivisiau » et 6 abstentions du groupe « Union citoyenne pour Landivisiau »,

AUTORISE Madame le Maire à verser au C.C.A.S. la subvention complémentaire d’un montant de 2 000 €.

DIT que la dépense sera imputée sur les crédits prévus au budget.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Landivisiau, le 13 novembre 2014

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Le Maire

029-212901052-20141120-2014607-DE
Laurence CLAISSE.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/11/2014

Publication : 20/11/2014

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En Préfecture, le... 24 NOV. 2014

Et de la publication, le... 20 NOV. 2014

Fait à Landivisiau, le... 14 NOV. 2014
Autorité Compétente par délégation

Le Directeur Général des Services,
Pascal NANTEL

